

De : <infos@francois-rebsamen.net>

Objet : **Concernant votre questionnaire**

Date : 20 février 2008 17:24:15 HNEC

À : <contact@dijon-ecolo.fr>, <evad@fubicy.org>, <arecylcer@wanadoo.fr>, <jaide@relais-planete-solidaire.org>, <groupe.gpdijon@ml.free.fr>

Madame, Monsieur,

J'ai bien pris connaissance du questionnaire que vos associations respectives m'ont adressé et auquel je vais vous répondre, dans les grandes lignes.

1/ mise en place d'un agenda 21.

Certes, la ville de Dijon ne s'est pas dotée d'un agenda 21 et pourtant, depuis 2001, de nombreuses actions ont été mises en place pour assurer un meilleur respect de l'environnement. Le Grand Dijon a ainsi adopté en 2004 une charte de l'environnement que vous pouvez télécharger sur le site internet du Grand Dijon.

Cette charte engage l'agglomération sur un ensemble d'actions précises, concrètes et propres à répondre aux grands enjeux. Elle prévoit la mise en œuvre de 12 thématiques pour lesquelles un budget spécifique a été prévu : Qualité de l'air et réduction des gaz à effet de serre, transports, maîtrise de l'énergie et promotion des énergies renouvelables, protection de la ressource en eau, protection, valorisation et maintien des espaces naturels, plan de paysage naturel et urbain, gestion environnementale des Zones d'Activités Economiques, démocratie de proximité et management environnemental, sensibilisation et éducation à l'environnement, maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie, plan Bruit, plan Déchets.

Force est de constater que cette charte, dont la plupart des actions prévues a déjà été réalisée, vaut bien un agenda 21 !

2/sur la pollution lumineuse.

N'oubliez pas que l'éclairage d'une ville a pour objectif premier d'assurer la sécurité des piétons, et la visibilité des usagers de la route ! Il ne serait pas raisonnable de plonger la ville dans l'obscurité pour économiser l'énergie! En revanche, la ville de Dijon s'équipe progressivement d'ampoules à basse consommation afin de limiter l'impact environnemental. 80% des sources d'éclairage de la ville en sont aujourd'hui équipées.

3/ les panneaux publicitaires.

Ils ont une fonction dans notre ville. Ils permettent ainsi aux habitants d'être informés des grandes manifestations qui se tiennent à Dijon et cela contribue au dynamisme de notre ville. Ils rapportent par ailleurs des recettes à la ville dès lors qu'ils sont implantés sur le domaine public, recettes qui pourraient être utilisées pour agir en faveur de notre environnement !

4/les aides aux particuliers

Vous faites erreur ! Le Grand Dijon aide les particuliers à agir en faveur de l'environnement. Ainsi, fort du succès rencontré par l'opération « Composter c'est facile », le Grand Dijon a décidé de poursuivre son action en faveur de la réduction des déchets à la source. Pour cela la Communauté de l'agglomération dijonnaise propose désormais 2 composteurs de contenance différente : Un « petit » modèle de 400 litres et un « grand » modèle de 600 litres. Cette opération est subventionnée par le fond départemental de la maîtrise des déchets et l'ADEME. Elle concerne essentiellement les habitants des zones pavillonnaires des 22 communes du Grand Dijon.

Je me permets en outre de vous rappeler qu'avant d'aider les particuliers, la ville est le grand Dijon devaient en priorité équiper les collectivités pour traiter les déchets de toute la population. C'est ainsi que sous notre impulsion ont été réalisées la station d'épuration, l'usine d'incinération, la DASRI....

5/ les équipements écologiques.

La ville s'est tout de même dotée de plusieurs équipements à basse consommation énergétique ! Je citerai comme exemple le Zénith, ou encore les gymnases Chambelland et Jean MARION qui consomment peu d'énergie. Le siège du Grand Dijon utilise 100% d'énergie renouvelable...Pour le futur, nous envisageons de réaliser de nouveaux éco-quartiers après Junot et le site de l'ancien hôpital militaire, dans le sud de Dijon. Tous les bâtiments et équipements de ces éco-quartiers seront à haute qualité environnementale.

6/ la réduction des consommations d'énergie.

Pourquoi pas. Nous pourrions rendre ces informations publiques. Si les Dijonnais nous font de nouveau confiance, nous nous engageons à évaluer notre empreinte écologique, à donner la priorité aux économies d'énergie, à atteindre une production de 20 % d'énergies renouvelables d'ici 2014 et à limiter les émissions de gaz à effet de serre.

7/ Les pesticides.

J'ai inscrit dans le programme « Dijon, ensemble » un 18ème engagement dans lequel nous nous engageons à utiliser des solutions alternatives à l'usage des pesticides pour une gestion éco-responsable des parcs et jardins.

8/ Sur l'aéroport Dijon, Longvic.

C'est un dossier complexe. Pour ma part, je pense qu'un aéroport contribue à rendre une ville attractive, dynamique, créatrice d'emploi, et rayonnante. En attendant, pour ce qui est des transports, je considère aujourd'hui que le véritable enjeu de Dijon ne se situe pas dans les airs mais sur le rail. Pour atteindre pleinement la dimension européenne que Dijon mérite, nous devons améliorer nos liaisons ferroviaires avec les villes du Réseau métropolitain Rhin-Rhône, mais aussi avec l'Europe. Outil d'aménagement du territoire, la Ligne à Grande Vitesse facilite et accélère les relations entre les grandes villes.

Elle génère également du dynamisme démographique et économique. Le TGV Rhin Rhône ouvrira à Dijon des accès nettement plus faciles vers le sud et surtout vers l'est. Quand il ne faudra plus qu'une heure pour aller à Mulhouse ou 20 minutes pour aller à Besançon, la coopération universitaire, culturelle et hospitalière avec ces villes ira de soi.

9/ sur la filière bio

Oui, je suis favorable à contribuer à la structuration d'une filière Bio. Sachez que la ville fait d'ores et déjà appel à des produits issus de l'agriculture biologique pour certains repas des cantines scolaires, et pour l'approvisionnement en jus de fruit par exemple.

10/ Sur l'incinération des déchets.

Le souci permanent de la protection de notre cadre de vie a amené la Communauté d'agglomération, au cœur de la Charte de l'environnement votée le 24 juin 2004, à mettre aux normes européennes l'usine d'incinération qui est un équipement industriel unique en Côte d'Or. C'est sur les seules finances du Grand Dijon, sans aucune aide du département que l'investissement a été réalisé, soit 18,3 millions d'euros HT. Seule l'ADEME a apporté une subvention de 1,8 millions d'euros.

Les objectifs de mise aux normes de l'usine ont été :

- la mise en place de systèmes de destruction catalytique des dioxines et des oxydes d'azote, en complément des unités de captation des poussières et de lavage des fumées
- la rénovation intégrale des ensembles fours / chaudières de récupération d'énergie. Ceci afin d'optimiser la combustion, d'augmenter la capacité des fours, d'améliorer le rendement des chaudières et d'accroître la « valorisation matières » à travers la réutilisation des mâchefers et le recyclage des métaux qui en sont extraits.
- le doublement de la capacité de la fosse de réception et de stockage des déchets.

Cette unité répond depuis fin 2004 (soit plus d'une année avant l'échéance réglementaire) aux normes édictées par l'arrêté ministériel de 2 septembre 2002 sur l'incinération.

Rassurez-vous, à l'usine d'incinération, les contrôles des fumées sont multipliés pour satisfaire aux exigences environnementales et être bien en deçà. Des contrôles sont réalisés en continu en sortie de cheminées (acides, oxydes d'azote, gaz de combustion), d'autres sont effectués régulièrement par des laboratoires accrédités (métaux lourds, dioxines). Par ailleurs, des analyses faites sur les rejets liquides et gazeux ainsi que sur les résidus solides (cendres, mâchefers) sont transmises à la DRIRE, « police environnementale » de l'usine, qui procède également à des contrôles inopinés.

Pour répondre à votre question : comment réduire la quantité de déchets à incinérer, je répondrais : trions bien ! En effet, au mieux les déchets sont triés, au moins nous devons en incinérer. Depuis la mise en place du tri, dès 2001, le volume de déchets à incinérer dans le Grand Dijon baisse régulièrement.

11/ Mise en place d'une commission extramunicipale dédiée à l'environnement.

Nous envisageons de mettre en place une commission extramunicipale dédiée aux transports. En revanche, concernant l'environnement, dans la mesure où nous souhaitons faire de Dijon une référence écologique en France, vous pouvez compter sur l'équipe « Dijon, Ensemble » pour faire des choix approuvés par la population. Ce sera notamment le rôle

de l'adjoint en charge de l'écologie urbaine que je souhaite nommer afin qu'il veille à l'application des objectifs écologiques dans tous les domaines de l'action municipale.

12/ les déplacements urbains

Pour répondre à votre question, nous avons pris plusieurs engagements sur « la ville mobile » dans notre programme « Dijon, ensemble » dont vous trouverez la liste ci-après :

1. Créer un transport en commun en site propre de type busway ou tramway (pneus ou rails) en fonction des résultats de l'étude de faisabilité en cours.
2. Etendre les navettes électriques gratuites en centre ville.
3. Développer les transports publics en commun (Divia, SnCF) pour assurer une bonne desserte de tous les quartiers et notamment des zones d'activités pour les salariés.
4. Maintenir le prix du ticket de bus parmi les moins chers de France.
5. Sécuriser et développer de nouvelles pistes cyclables et créer un itinéraire de promenade entre tous les espaces verts de la ville.
6. Mettre en place un code de la rue permettant une cohabitation harmonieuse entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes.
7. Poursuivre la piétonisation du centre ville en concertation avec « Dijon je t'aime » et les commerçants.
8. Créer une commission extra-municipale des déplacements pour associer les usagers et les associations à la définition des politiques

13/ Sécurité des enfants aux abords de l'école.

Je partage votre avis. C'est la raison pour laquelle nous avons très vite mis en place les dispositifs « trottibus » et « sécurécoles ». Pour l'avenir, nous souhaitons étendre ce dispositif devant les collèges et des lycées en partenariat avec le Conseil général et le Conseil régional.

Par ailleurs, pour tenter de limiter les flux de véhicules aux abords des écoles, nous envisageons, en lien avec les réflexions menées par les commissions de quartier, de mettre en place un bureau des temps, chargé de réfléchir aux temps de la ville, afin d'étudier notamment la possibilité de décaler les heures d'ouverture des écoles...

14/Attractivité du centre-ville et piétonisation

Ces deux points ne me semblent pas antinomiques ! On flâne d'autant mieux au centre-ville qu'aucune voiture n'y circule ! La piétonisation des rues du Bourg, Vauban etc...n'a pas nuit au commerce de centre-ville ! En parallèle à cette piétonisation que nous entendons poursuivre, il nous faut continuer de permettre aux Dijonnais de venir faire leurs achats en centre ville. C'est pourquoi nous développerons les navettes Diviaciti, et réfléchirons, en lien avec les commerçants du centre ville, aux actions à mener pour renforcer le dynamisme du commerce de centre-ville.

15/Vitesse en centre-ville.

Limiter et contrôler la vitesse en centre-ville est effectivement une priorité. Nous avons installé pour atteindre cet objectif de nombreuses zones 30.

16/Sur le schéma directeur en faveur des cyclistes.

J'estime pour ma part qu'il avance déjà très vite ! Nous ne pouvons rattraper en un mandat le considérable retard pris depuis 30 ans en la matière ! La place faite aux cyclistes ne doit pas l'être au détriment de qui que ce soit, en tout cas certainement pas des piétons. Tout l'enjeu est celui du partage de l'espace, et du respect par tous du code de la route. La réalisation de pistes cyclables, la mise en service des VéloDis, le développement de l'offre de stationnement vélos, les campagnes de communication lancées pour encourager les habitants à utiliser les 2 roues...Tout cela va dans le sens que vous espérez. En parallèle, nous trouvons des solutions pour permettre aux voitures de stationner en ville dans de bonnes conditions.

17/L228-2 du code de l'environnement. « À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe. »

Bien évidemment, une ville qui se veut référence écologique en France ne manquera pas de respecter les objectifs fixés par la loi !

En espérant avoir répondu à vos questionnements, et en vous recommandant la lecture de toutes les propositions, dont celles concernant l'environnement, sur mon site www.francois-rebsamen.net ,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François REBSAMEN